



PRÉFET DE L'ISÈRE

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.

Grenoble, le 19 DEC. 2017


Lionel BEFFRE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE L'ÉTABLISSEMENT

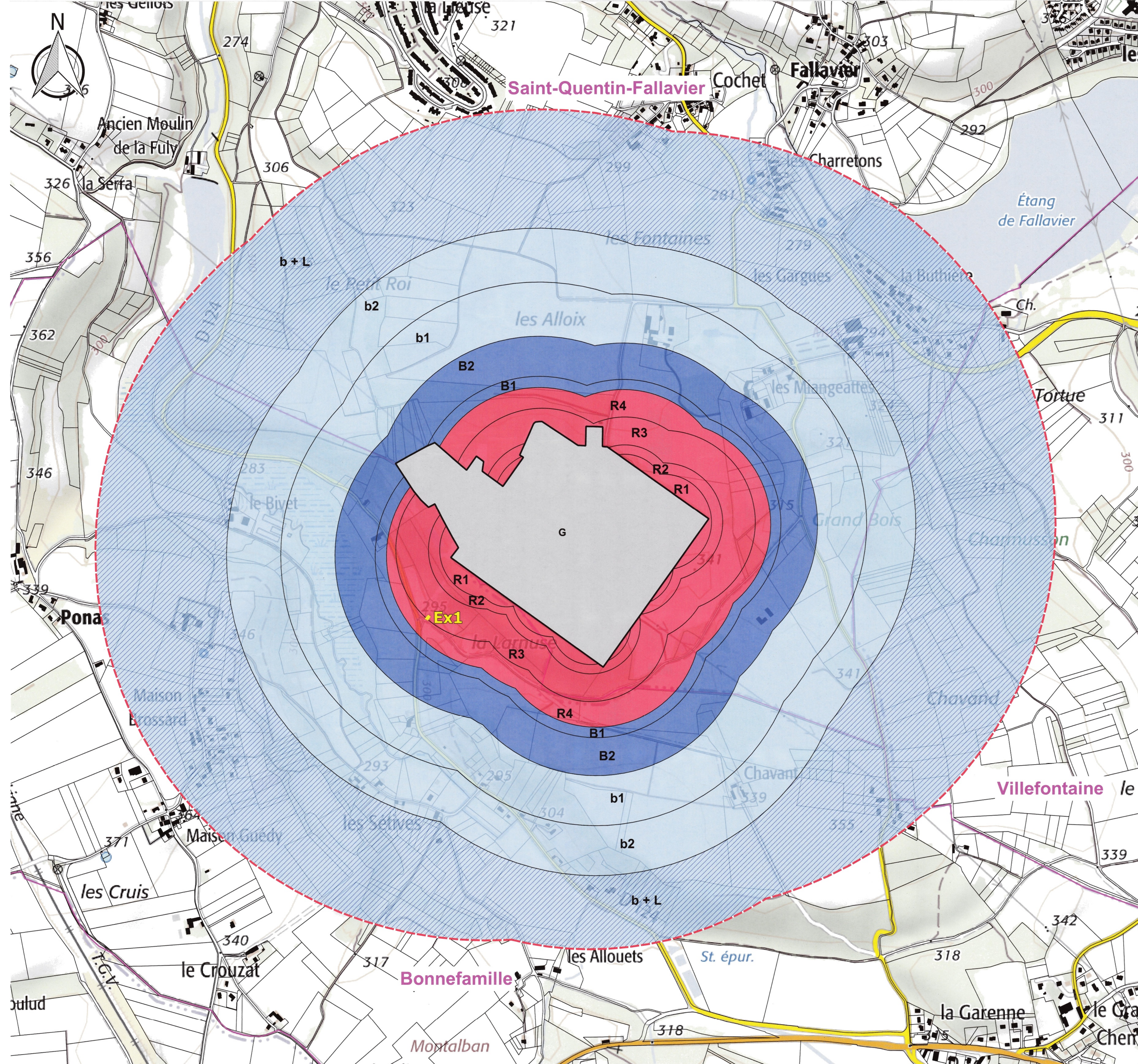
TOTAL RAFFINAGE FRANCE

COMMUNE DE
**SAINT-QUENTIN-FALLAVIER, BONNEFAMILLE et
VILLEFONTAINE**

DOSSIER D'APPROBATION

Décembre 2017

A – Plan de zonage réglementaire



Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 19 DEC. 2017
J. BEFFRE
Préfet de l'Isère

Plan de prévention des risques technologiques de l'établissement : TOTAL RAFFINAGE FRANCE

Sur les communes de :
Saint-Quentin-Fallavier, Villefontaine, Bonnefamille

**Dossier d'approbation
- Décembre 2017 -**

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Légende

G : zone grisée	Ex1 : secteur d'expropriation
Zone exposée à des effets de cinétiques rapides et lentes :	Périmètre d'exposition aux risques (zones de maîtrise de l'urbanisation future et de prescriptions relatives à l'urbanisation existante)
R : zone d'interdiction stricte	Limite commune
B : zone d'autorisation limitée	Parcelle cadastre
b : zone d'autorisation sous conditions	Bâti cadastre
Zone exposée à des effets de cinétique lente uniquement :	
b+L : zone d'autorisation sous conditions (cinétique lente uniquement)	

50 0 50 100 m

1:5 000
Source des données :
DREAL/UD38 et DDT38/SSR-CAR2

Date : Décembre 2017
Direction Départementale des Territoires/SAET/SIGCD
protocole MEEDDAT-MAP-IGN du 24 juillet 2007
©IGN-BdTopo - BdOrtho - Cadastre DGI - SCAN25-EXP
20170727_ZONAGE_REGLEMENTAIRE_5000.mxd